FRC 15622.1.A

SUITE
DES LETTRES
AUX NOTABLES,
SUR LA FORME ET L'OBJET DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Case
FRC
15622

Par M. P. V. DE CALONGES.

Je ne suis ni Prêtre, ni Noble, ni Plébeyen;..
Je suis FRANÇAIS.....

SECONDE DIVISION.

A LONDRES;

Et se trouve, A PARIS,

Chez l'Auteur, rue Copeau, près le Jardin du Roi, vis-à-vis la Pension de l'Université.
Et chez les Marchands de Nouveautés.

1788.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVERTISSEMENT.

Comme je n'ai d'autre Censeur que ma conscience, l'impression de ces Lettres a éprouvé des retardemens. Mais voici le jour où les pensées, comme les actions des amis de la vérité, ne rencontreront plus d'obstacles. Le Roi, qui prépare par tant de bienfaits, le bienfait qui doit mettre le sceau à sa gloire, appelle lui-même la discussion auprès de son Trône. C'est sous ses augustes auspices, c'est à l'aspect de la liberté qui renaît à sa voix, c'est à l'aspect de la félicité publique, qui couronnera ses travaux, que je livre sans crainte, ma plume à toutes les émotions de mon cœur.

Dans ces temps de régénération, je croirois être coupable envers mon Prince, & ma patrie, si je détournois ou atténuois, aucune des idées qui me paroissent intéresser la chose publique.

Loin de m'envelopper comme le méchant, d'épaiſſes ténebres, j'oſerai paroître au grand jour, j'oſerai mettre mes bonnes intentions ſous la ſauve-garde de Sa Majeſté, j'oſerai comparoître devant tous les Tribunaux où le patriotiſme, qui ſera mon Juge & mon défenſeur fera grace à mes erreurs, en faveur de mes ſentimens.

C'eſt avec la plus parfaite ſécurité, & pour honorer autant qu'il eſt en moi la vérité, & le regne du Prince qu'elle doit immortaliſer, que je mets mon adreſſe à la téte de ces feuilles.

Echo foible, mais fidele, de tous mes ſentimens : je tâcherai de donner ce que j'ai annoncé, ſur la forme & l'objet des Etats-Généraux.

Dans ces circonſtances tout eſt émulation ; tout prépare, accélere la révolution dont on recueillera bientôt les fruits.

Dans la capitale & dans les provinces, toutes les claſſes de la ſociété ne paroiſſent avoir qu'une ame, qu'un ſentiment.

Bordeaux vient de partager avec Romans, la gloire d'avoir donné l'exemple du plus touchant patriotisme.

Réunis par la sagesse d'un Sénat distingué par ses vertus & ses lumieres, tous les habitans de cette ville florissante, viennent de donner le plus sublime spectacle. L'amour du Roi & de la Patrie, en rapprochant les vœux de toutes les classes, a fait éclater la plus salutaire émulation pour la prospérité publique.

Les Personnes qui desireront la suite de ces Lettres sont priées d'envoyer leur adresse à l'Auteur, ou aux Libraires qui vendent les Nouveautés.

TROISIEME

TROISIEME LETTRE AUX NOTABLES.

De la conſtitution Françaiſe ; vice des Etats-Généraux ; tableau de ceux de 1614 ; principes pour rendre les prochains conſtitutionnels ; Réponſe aux préjugés qui peuvent s'y oppoſer.

MESSIEURS,

L'ESQUISSE que j'ai eu l'honneur de mettre ſous vos yeux, dans ma ſeconde Lettre, prouve évidemment que la deſtinée de la plus puiſſante Nation

de l'Europe, étoit abandonnée aux caprices de la fortune.

En contemplant la France, privée jusqu'à Louis XVI, de Législateur ; en contemplant ses rapides momens de félicité à travers tant de siecles de malheurs, on croit voir un énorme vaisseau sans pilote, n'opposant que la force de sa masse aux fureurs des tempêtes, qui, en le poussant d'écueil en écueil, le conduisent enfin dans un port salutaire.

Rien de plus merveilleux ! Avec les vices de sa constitution, ou plutôt sans constitution, le Peuple Français, dans le cours des révolutions qui devoient l'anéantir, figure presque toujours avec éclat dans le système politique.

Ce phénomene présage le degré de puissance auquel il doit s'élever lorsqu'une sage législation réunira tous les avantages d'un Royaume, dont le sol, le plus favorable à l'agriculture & au commerce, est peuplé de 25 mil-

lions d'hommes, faits pour s'illuſtrer dans la paix & dans la guerre.

Mais, n'arrêtons nos regards ſur cet heureux avenir, que pour ranimer les forces dont nous avons beſoin, pour méditer encore ſur les maux du paſſé dont la terrible expérience nous montrera les moyens qui peuvent réaliſer nos eſpérances.

Pour ſentir tout le vice de nos Aſſemblées, que j'appelle ſi improprement nationales, réuniſſons en un point les principaux traits du tableau qu'elles préſentent.

Qu'y verrons-nous?

L'arbitraire à la place des Loix; les rênes de l'Etat abandonnées aux plus funeſtes paſſions; des Miniſtres forger, dans le délire du pouvoir, des chaînes dont ils ſont bientôt accablés eux-mêmes; les finances en proie aux déprédations; le monſtre de la féodalité écraſer la France; la ſtupidité, l'aviliſſement des Peuples, le fanatiſme ſe bai-

gner dans le sang; les crimes de quelques ambitieux, qui, pour s'élever veulent tout renverser; des délibérations où la crainte, la licence & l'avarice dictent les suffrages; enfin, de stériles réclamations qui aggravent encore les calamités, en représentant la vaine image d'un bonheur qu'on ne pouvoit atteindre.

Le seul bien que j'apperçoive, le seul bien qui puisse nous consoler, à l'aspect de tant de maux; c'est l'ombre de la liberté, qu'on voit souvent apparoître dans ces Assemblées.

O toi! dont les regards rendent à l'homme toute sa dignité, je me voue à ton culte, je te consacre une plume, à la vérité obscure, mais qu'aucun intérêt, qu'aucune crainte ne captivera jamais! Et pour la rendre un plus digne instrument de ta gloire, fais passer dans mes écrits, toutes les émotions de mon cœur! O sainte liberté! viens te fixer parmi nous,

viens signaler le regne d'un Prince qui t'appelle dans ses conseils comme dans cette Assemblée nationale, où l'on élevera tes autels sur le monument de la félicité publique !

Ce seroit fermer les yeux aux lumières de la philosophie; ce seroit insulter à votre sagesse, au regne bienfaisant de notre Monarque; ce seroit insulter à l'humanité entière, que de douter ici de l'inaliénabilité du bien le plus précieux de l'homme, sans lequel il seroit rabaissé au-dessous des brutes, qui, en suivant leur instinct, vivent dans toute l'indépendance de la nature.

Ce n'est point pour recevoir des chaînes, mais pour appuyer leur foiblesse individuelle, sur la force sociale, que les hommes se réunissent, promulguent des Loix, obéissent à des chefs, qu'ils n'élevent au-dessus d'eux, que pour les rendre les organes & les gardiens tutélaires de la volonté générale.

Tout légitime gouvernement, soit Monarchique, soit Aristocratique ou Démocratique, doit toujours reposer sur la base immuable du droit naturel.

Je ne parle point du Despotisme. Heureusement, il porte en lui le germe de sa destruction; toujours dans la démence, toujours dans les convulsions, souvent le même jour l'éleve & le renverse; car si le tyran détourne un instant sa hache de dessus ses Esclaves, elle tombe aussi-tôt sur lui-même.

Sans rappeller ici l'exemple des Peuples célebres par leurs Loix, les ouvrages des plus fameux Législateurs, j'invoque la seule autorité de la raison, ce Législateur des Législateurs, pour poser ce principe : *que l'homme toujours né libre, ne peut jamais, sans violence, devenir Esclave.*

Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, l'amour de soi, toujours actif dans le cœur humain, constitue le droit naturel, qui, en se modifiant sur les rap-

ports qui attachent les membres d'une même ſociété les uns aux autres, forme le droit public ; lequel à ſon tour, en embraſſant les relations des differens peuples, devient le droit politique.

De-là ſuit néceſſairement, que toute aſſociation, que toute confédération doit toujours avoir pour objet, le bien général : maxime triviale dans la théorie, mais preſque toute neuve dans la pratique.

De-là ſuit encore, que tous les Citoyens doivent être appelés aux delibérations qui intéreſſent tous les Citoyens ; & que, ſi un d'entr'eux étoit exclu de ces délibérations, on ne pourroit légitimement l'aſſujettir à des Loix que ſa volonté n'auroit point ſanctionnées. Il ſeroit bien étrange qu'on pût prononcer, ſans lui, ſur ſa fortune, ſa liberté, ſa vie, ſon honneur même, tandis que ſes plus petites affaires exigent, pour être validées, ſa préſence & ſon conſentement.

Je prends dans les plus ſimples élémens de la morale & de la politique, les regles d'après leſquelles nous prouvons que les Aſſemblées Françaiſes ne furent jamais conſtitutionnelles, & que, conſéquemment, elles ne peuvent preſque en rien, ſervir d'exemple à celle qui fait l'objet de vos délibérations.

Comme les mêmes erreurs, les mêmes vices s'y répetent continuellement, je n'arrête vos regards, que ſur celle de 1614. Elle fut d'ailleurs, par ſa forme, la plus populaire. C'eſt ſans doute cette conſidération qui a fait naître la réclamation du Parlement de Paris. Le tableau ci-après, mettra dans le jour le plus frappant, l'évidence de nos aſſertions.

TABLEAU *des Etats-Généraux de 1614, divisés en douze Gouvernemens.*

GOUVERN. ou divis. des Etats.	BAILLIAGES ou SENECHAUSSÉES.	Députés du Clergé.	Députés de la Nob.	Députés du Tiers Etat.
Isle de Fr.	Ville de Paris...	7	1	6
	Baill. de Vermand.	2	2	1
	Dreux.....	1	1	1
	Mantes & Meulan.	1	1	2
	Senlis.....	1	1	2
	Valois.....	2	1	1
	Clerm. en Beauv.	2	1	2
	Chaum. en Vexin.	1	1	2
	Melun.....	2	1	1
	Nemours.....	1	1	2
	Montfort.....	2	1	2
	Dourdan.....	1	1	1
		23	13	23
Picardie...	Beauvais.....	1	0	1
	Soissons.....	1	1	1
	Amiens.....	2	1	1
	Ponthieu.....	1	1	1
	Boulonnois.....	2	1	1
	Péronne, M.-Did.	3	2	2
	Calais, & Pays rec.	0	1	1
		10	7	8
Bourgogne.	Dijon.....	1	1	3
	Autun.....	1	1	2
	Châlons.....	1	1	2
	D'Auxois.....	1	1	2
	De la Montagne..	1	1	2
	Charolois.....	1	1	2
	Mâcon.....	1	1	1
	Auxerre.....	2	2	2
	Bar-sur-Seine....	1	1	1
	Bresse.....	1	1	1
	Bugey.....	1	1	2
	Gex.....	1	1	1
		13	13	21

TABLEAU *des Etats-Généraux de 1614, divisés en douze Gouvernemens.*

GOUVERN. ou divis. des Etats.	BAILLIAGES ou SENECHAUSSÉES.	Députés du Clergé.	Députés de la Nob.	Députés du T. Etat.
Normandie	Rouen	2	1	3
	Caen	1	1	2
	Conſtentin	1	1	1
	Evreux	1	1	1
	Giſors	1	1	1
	Alençon	2	1	1
	Caux	2	1	1
		10	7	10
Lyonnois.	Lyon	2	1	1
	S. Pierre-le-Mouſt.	1	1	2
	Bourbonnois	3	2	2
	Beaujolois	1	1	1
	Forez	3	1	2
	Baſſe-Auvergne	2	2	2
	Haute-Marche	3	2	3
	Baſſe-Marche	0	0	0
		15	10	20
Dauphiné.	Toute la Province.	2	4	5
Provence.	Marſ., Arles, &c.	3	2	2
Languedoc	Toulouſe	4	1	3
	Beaucaire & Nîmes	2	2	2
	Pui & Velai	0	1	2
	Carcaſſ. & Béziers.	1	1	1
	Montpellier	1	2	1
	Lauraguais	0	2	1
	Comté de Foix	1	1	1
		9	10	11

TABLEAU *des Etats-Généraux de 1614, divisés en douze Gouvernement.*

GOUVERN. ou divis. des Etats.	BAILLIAGES ou SENECHAUSSÉES	Députés du Clergé.	Députés de la Nob.	Députés du T. Etat
Champag.	Troyes	2	1	2
	Chaumont	2	1	2
	Vitry	1	1	2
	Meaux	1	1	2
	Provins	1	1	1
	Sezannes	1	1	1
	Sens	2	1	1
	Château-Thierri	1	1	1
		11	8	12
Guienne.	Bordeaux & Sa Pr.	2	1	2
	Basadois	1	1	1
	Agen	1	2	3
	Condom	1	2	2
	Duché d'Albret	0	2	2
	Dax, Lanes, S. Sév.	2	1	2
	Armagnac	2	1	1
	Comminges	2	1	1
	Riviere, Verd. &c.	1	1	0
	Rouergue	1	2	5
	Querci	1	1	2
	Haut & Bas-Limos.	2	2	5
	Périgord	2	2	3
	Xaintonge	2	1	1
	Châtellerault	2	1	0
		22	21	30
Orléans.	Poitou	2	2	3
	D'Anjou	4	1	2
	Maine	3	2	2

TABLEAU *des Etats-Généraux de 1614, divisés en douze Gouvernemens.*

GOUVERN. ou divis. des Etats.	BAILLIAGES ou SENÉCHAUSSÉES.	Députés du Clergé.	Députés de la Nob.	Députés du T. Etat
Suite d'Orléans..	Touraine.....	2	1	2
	Amboise.....	1	0	2
	Londunois.....	1	0	2
	Berry.....	2	2	4
	Chartres.....	1	1	2
	Orléans.....	3	1	4
	Blois.....	2	2	4
	Montargis.....	1	1	1
	Perche.....	1	1	1
	Nivernois.....	1	2	2
	Aunis & la Roch.	1	0	3
	Angoumois.....	1	1	1
	Etampes.....	1	4	2
	Vandôme.....	2	2	2
		20	23	39
Bretagne...	Tout le Duché...	2	4	5

RÉCAPITULATION.

GOUVERNEM.	Députés du Clergé	Députés de la Noblesse.	Députés du T. Etat	Réunion des Privilegiés.	Prépondérance des Privilégiés.
Isle de France.	23	13	23	36	13
Champagne..	11	8	12	19	7
Picardie....	10	7	8	17	10
Bourgogne...	13	13	21	26	5
Lyonnois....	15	16	20	29	9
Dauphiné...	2	4	5	6	1
Provence....	3	2	2	5	3
Languedoc...	9	10	11	19	8
Guienne.....	22	22	30	44	14
Bretagne....	2	4	5	6	1
Normandie...	10	7	10	17	7
Orléans.....	20	26	35	48	15
	140	132	182	272	93

Je partage, Meſſieurs, avec vous toutes les idées, tous les ſentimens qui naiſſent en foule à l'aſpect de ce tableau. Je regrette de les pouvoir réaliſer par l'expreſſion; mais heureuſement l'éloquence n'eſt néceſſaire que pour ſoutenir les ſophiſmes de l'erreur. La vérité n'a beſoin que de ſe montrer, pour exercer ſon empire.

Ainſi, ſans compromettre, par mon inſuffiſance, les droits de la cauſe publique, je vais me livrer à l'examen de l'Aſſemblée de 1614. Et pour donner à mes réflexions une marche plus rapide, permettez-moi, Meſſieurs, d'emprunter un moment la forme du dialogue.

La ſcène s'ouvre, mes Perſonnages paroiſſent; l'un, Militaire, ſoutient les droits du Clergé & de la Nobleſſe; l'autre, Philoſophe, défend les droits de l'humanité.

LE PHILOSOPHE.

Que ditez-vous de ce tableau?

LE MILITAIRE.

Il pourroit ſervir de modele aux prochains Etats-Généraux, ſi la prépondérance des Ordres privilégiés étoit plus marquée.

LE PHILOSOPHE.

Des Ordres privilégiés dans une Aſſemblée légiſlative ! Vous blâmez cette forme, parce que la prépondérance des priviléges ne fut pas aſſez puiſſante. Et moi, j'y trouve un vice capital, parce que cette prépondérance n'appartint pas à la claſſe la plus nombreuſe. Mais avant d'entrer en diſcuſſion, il faut ſe fixer ſur deux points principaux. Quelle étoit alors la population de la France ?

LE MILITAIRE.

On y compte aujourd'hui 25 millions d'hommes. En conſidérant la réunion à

la Couronne de plusieurs Provinces, le progrès de l'agriculture & du commerce, je déduirai pour les causes d'accroissement de population 10 millions d'hommes, & il m'en restera 15 millions pour peupler le Royaume à cette époque.

LE PHILOSOPHE.

Posons 15 millions d'hommes, desquels il faut séparer les priviléges, soit dans le Clérgé, soit dans la Noblesse.

LE MILITAIRE.

La chose me paroît bien difficile; le présent ne peut donner aucune bonne induction pour remonter vers ces temps éloignés.

LE PHILOSOPHE.

J'en conviens. La vanité qui se développe avec les richesses, multiplie tous les jours le nombre de priviléges. Mais

comme une exactitude rigoureuse, n'est point ici nécessaire, qu'une erreur, même considérable, dans votre estimation, ne peut affoiblir d'une maniere sensible, notre raisonnement, je vous prie de me donner la somme que vous croirez le plus approcher de la réalité.

LE MILITAIRE.

Mettez trois cents mille hommes, tant pour le Clergé & la Noblesse, que pour les individus du Tiers-Etat, qui partagent des priviléges des premiers Ordres.

LE PHILOSOPHE.

Je vous en accorde 500 mille.

LE MILITAIRE.

C'est trop ?

LE PHILOSOPHE.

J'ai beau jeu, je puis vous faire cet avantage.

Voilà

Voilà trente louis ; j'en poſe ici un, là vingt-neuf, & je vous demande de quel côté doit pencher la balance.

LE MILITAIRE.

M. le Philoſophe, vous moquez-vous de moi ? me prenez-vous pour un enfant ?

LE PHILOSOPHE.

M. le Militaire, je reſpecte en vous le défenſeur de la patrie, mais je reſpecte encore plus la vérité, & je ne me permettrai jamais un ton indigne d'un homme conſacré à ſa recherche. Ne vous offenſez point de ma queſtion. Pour l'apprécier, attendez les conſéquences que nous en tirerons bientôt. Répondez-moi, je vous en conjure ; de quel côté doit tomber notre balance ?

LE MILITAIRE.

Du côté qui eſt vingt-neuf fois plus

pesant que l'autre. Dire le contraire, seroit dire une absurdité.

LE PHILOSOPHE.

Nous venons de convenir que la France étoit peuplée, en 1614, de 15 millions d'hommes, dont 500 mille privilégiés, lesquels 500 mille sont précisément à 15 millions, ce que *un* est à *trente*. C'est ici que ma question, si puérile en apparence, s'annoblit, s'aggrandit, en s'élevant à la hauteur de notre sujet.

LE MILITAIRE.

Suspendez votre triomphe; je renverserai les conséquences de ce faux rapprochement. Les 30 louis sont tous du même poids, du même aloi, & l'autre terme de votre comparaison présente l'image d'un tout composé de parties différentes. On voit, d'un côté, 500 mille

privilégiés, & de l'autre, 14 millions 500 mille roturiers faits pour supporter les charges publiques.

Le Militaire.

J'ai besoin de me pénétrer ici de toute la gravité de ma cause, de recueillir mes forces pour retenir l'indignation qui s'élève contre l'outrage que vous faites au genre humain. Mais votre cœur désavouera bientôt les préjugés de votre esprit. Pour un moment, faites le sacrifice de vos distinctions; descendez de la hauteur de votre rang, dans les classes roturieres; dépouillez-vous de tout sentiment personnel, identifiez-vous à l'existence du plus grand nombre, c'est-à dire, à celle qui constitue véritablement la nation.

Maintenant que vous avez mis l'intérêt de l'humanité à la place de l'intérêt de la Noblesse, je puis vous demander avec confiance, si les généa-

logies, les charges, les dignités de 500 mille hommes, fussent-elles toujours l'apanage du mérite, qui, par bonheur, n'appartient exclusivement à aucun Ordre; je vous demande, si ces priviléges peuvent légitimement balancer les droits de 14 millions 500 mille hommes?

LE MILITAIRE.

Vous me faites partager vos sentimens. Mais ces raisons, bonnes dans une République, sont dangereuses dans une Monarchie, où elles peuvent affoiblir les ressorts du gouvernement.

LE PHILOSOPHE.

Vous êtes éclairé, vous connoissez nos meilleurs Ouvrages sur la Législation : comment pouvez-vous confondre deux choses si différentes, la puissance législative, & la puissance exécutrice?

La premiere ne s'établit jamais que dans le concours de tous les Citoyens

dont la volonté générale devient permanente par des Loix qui réglent & la forme & la marche de la puiſſance exécutive.

C'eſt donc la diviſion de ce dernier pouvoir qui diſtingue les gouvernemens les uns des autres.

Dans celui ſous lequel nous vivons, & dont la proſpérité occupe nos réflexions, ce pouvoir exécutif réſide dans toute ſa plénitude, dans les mains d'un ſeul homme. Cette adminiſtration, ſi convenable à la grandeur, au caractère de la France, eſt toujours la plus active, par conſéquent la meilleure, lorſque la ſageſſe, réuniſſant les intérêts du Prince & des Sujets, attache fortement tous les membres de l'Etat, à la proſpérité publique.

Rappellons ici l'éloge que fait de la Monarchie, un Philoſophe qui ajoute tant de lumières aux lumieres que Monteſquieu a répandu ſur la Légiſlation.

« La volonté du Peuple, la volonté

» du Prince, & la force particulière
» du Gouvernement, tout répond au
» même mobile, tous les reſſorts de la
» machine ſont dans la même main,
» tout marche au même but; il n'y a
» point de mouvemens oppoſés qui
» s'entre-détruiſent, & l'on ne peut
» imaginer aucune ſorte de conſtitution
» dans laquelle un moindre effort,
» produiſe une action plus conſidéra-
» ble. Archimede, aſſis tranquillement
» ſur le rivage, tirant ſans peine à flot
» un grand vaiſſeau, me repréſente un
» Monarque habile, gouvernant de ſon
» cabinet ſes vaſtes Etats, & faiſant
» tout mouvoir en paroiſſant immo-
» bile ».

Cette citation, dont j'embellis nos entretiens, les ſentimens que je montre par-tout, ſont l'égide que j'oppoſerois aux mauvaiſes intentions qu'on pourroit malignement me prêter; & je déclare donc une fois pour toutes, que mes vœux, que mes recherches, ne tendent

qu'à la plus grande gloire du Roi, & de la patrie.

Après cette double profeſſion de foi de Citoyen & de Sujet, je reviens à ces Etats dont vous tenez le tableau.

LE MILITAIRE.

Vous m'en faitesſ entir toutes les illégalités. J'entrerois avec plaiſir dans vos principes, mais les innovations me paroiſſent encore plus funeſtes, que les maux dont vous vous affligez.

LE PHILOSOPHE.

Ce n'eſt point innover, que de rappeller les choſes à leur véritable deſtination ; ce n'eſt point innover, que de mettre le bien à la place du mal ; c'eſt au contraire être fidèle aux règles de la ſageſſe, qui veut que les hommes & les gouvernemens marchent toujours vers la perfection, en mettant à profit les leçons que l'expérience leur vend ſi cherement.

LE MILITAIRE.

Rien ne ſeroit ſtable, on iroit toujours de révolution en révolution. Les Loix, en perdant ce caractère religieux que le temps leur donne, n'exciteroient plus la vénération, ni l'obéiſſance des Peuples.

LE PHILOSOPHE.

Vous ſortez de notre queſtion, & vous ne ſaiſiſſez point le ſens de mes idées.

Je ſuis bien éloigné de vouloir porter la moindre atteinte aux Loix; elles doivent être ſacrées, éternelles, comme la nature & la raiſon dont elles émanent. Mais toutes celles qui ne préſentent point cette double empreinte, doivent être preſcrites comme des abus qui ont uſurpé l'autorité bienfaiſante des Loix. Voilà ſur quoi je déſire des réformes. Mais aucune Loi, aucun Reglement ne preſcrit la compoſition des Etats-

Etats-Généraux ; ainſi nous pouvons librement raiſonner.

LE MILITAIRE.

J'entends par-tout agiter cette queſtion : Tout le monde prétend à la gloire de régénérer la patrie ; nous ſommes inondés de pamphlets.

LE PHILOSOPHE.

Tant mieux ; la même ſageſſe qui a appellé la diſcuſſion ſur cet objet, ſaura s'éclairer du choc des raiſonnemens. Je regarde comme un avantage, tout ce qui retient les regards ſur la choſe publique. L'idée en fait naître le ſentiment, & dans les circonſtances, nous avons encore plus beſoin de patriotiſme que de lumieres.

LE MILITAIRE.

Soit. Mais diſcutons votre ſyſtême. La prépondérance aux claſſes les plus

nombreuſes, portera le plus terrible coup à la conſtitution Françaiſe.

LE PHILOSOPHE.

On a prouvé ailleurs que nous n'avions point de conſtitution, & c'eſt préciſément pour en avoir une bonne, que je voudrois former les prochains Etats de la maniere la plus légale & la plus ſolemnelle.

LE MILITAIRE.

Mais pourquoi ne ménagez-vous pas les prérogatives du Clergé & de la Nobleſſe ?

LE PHILOSOPHE.

Devant la Nation préſidée par le Roi, devant la puiſſance légiſlative, tous les priviléges diſparoiſſent, tous les Ordres, tous les Corps, rentrent dans la claſſe générale de tous les Citoyens.

LE MILITAIRE.

Les Ordres ſeront donc confondus ?

LE PHILOSOPHE.

Non. Les premiers jouiront des honneurs de la préſéance. Ces égards ne peuvent influer ſur le ſort des délibérations.

LE MILITAIRE.

Le privilége de la Nobleſſe ſe bornera donc au cérémonial.

LE PHILOSOPHE.

Encore vos priviléges! Je m'apperçois que vous êtes rentré dans votre rang; & comme je profeſſe toujours la franchiſe, j'ajouterai dans vos préjugés.

LE MILITAIRE.

Dites des droits que vous devez défendre. N'êtes-vous pas né dans l'Ordre de la Nobleſſe?

LE PHILOSOPHE.

Je m'en rappellerois, s'il falloit verſer

avec elle mon ſang pour la Patrie. Mais j'y renonce, s'il faut exercer des priviléges ſi accablans pour le Public.

Toutes les fois que la multitude s'empreſſe pour voir un de ces grands Seigneurs dans l'éclat du rang & de la fortune, il me ſemble entendre une voix puiſſante s'écrier : « Nous rendons avec plaiſir hommage aux dignités qui ſont le prix, ou le garant des ſervices que tu as rendu ou que tu rendras à l'Etat, en marchant ſur les glorieuſes traces de tes ancêtres; mais ſi oubliant leur exemple, ſi trompant nos eſpérances, tu voulois un jour, dans l'ivreſſe de la vanité, changer ce tribut volontaire de notre reſpect, en des titres d'oppreſſion, nous te regardons alors, non comme l'ornement, mais comme le plus grand ennemi de ton pays. Mais l'honneur, idole de la Nobleſſe Françaiſe, lui parle continuellement. Elle recherche, elle chérit toutes les occaſions de montrer le plus héroïque dé-

vouement. O Nobleſſe du Dauphiné & de la Guienne! jouiſſez à jamais de la gloire d'avoir ſolemnellement donné l'exemple du patriotiſme qui doit rapprocher toutes les claſſes! En améliorant la deſtinée du Tiers-Etat, vous avez embelli la vôtre, & la reconnoiſſance de la Patrie vous payera ſans ceſſe le prix de ce déſintéreſſement ».

LE MILITAIRE.

Comment traiterez-vous avec le Clergé?

LE PHILOSOPHE.

Comme avec la Nobleſſe. Le patriotiſme ſera mon négociateur.

Organes de la parole divine, inſtrumens de la ſuprême bienfaiſance, les Miniſtres des Autels, me paroiſſent placés ſur les confins du ciel & de la terre pour travailler au bonheur de l'homme, dans l'un & l'autre ſéjour.

Et s'ils ſe montrent quelquefois ja-

loux de conſerver les prérogatives, les richeſſes dont ils ſont comblés, c'eſt ſans doute pour en répandre tous les avantages ſur l'indigence dont les gémiſſemens implorent ſans ceſſe leur commiſération.

LE MILITAIRE.

Ainſi, tout favoriſe votre ſyſtême; car, j'en ſuis convaincu, les Parlemens l'appuyeront de tout leur pouvoir.

LE PHILOSOPHE.

Je compte ſur leurs vertus comme ſur leur ſageſſe.

Dépoſitaires de l'autorité des Loix, n'ont-ils pas dans des temps orageux, au péril de leurs jours, ſoutenu le Trône que les factions ébranloient, en couvrant de la ſainte égide la Juſtice, la liberté publique?

Ne ſont-ils pas les organes les plus puiſſans de la vérité?

Enfin, ce ſont les Parlemens qui ont rappellé à la Juſtice comme à la bienfaiſance du Roi, les droits impreſcriptibles de la Nation.

S'ils ont regardé les Etats comme l'unique remede à nos maux, par une ſuite néceſſaire de leurs ſentimens, ils s'empreſſeront d'entrer dans les deſſeins du Prince, qui, pour rendre efficaces ces comices, veut leur donner la forme la plus conſtitutionnelle.

LE MILITAIRE.

Vous avez raiſon. Mais ne craignez-vous point l'eſprit de Corps, qui entraîne ſi ſouvent la vertu même ?

Dans les calamités, les Compagnies, comme tous les Citoyens, font des vœux pour le ſalut commun ; mais ce ſentiment fugitif, fait bientôt place au ſentiment habituel de l'intérêt particulier, dont l'activité ſe proportionne, dans toutes les aggrégations, au nombre des individus qui le compoſent.

Le Philosophe.

Le véritable eſprit de Corps, dans les Corps bien organiſés, eſt toujours attaché par des liens puiſſans au bien Public (1).

Dans les diſcuſſions douteuſes, les meilleures intentions peuvent ſe laiſſer égarer par les ſophiſmes de l'erreur.

Mais à l'aſpect de la vérité, dans toute ſon évidence, à l'aſpect des dangers imminens qui menacent la patrie,

---

(1) Cette vérité eſt confirmée, notamment par l'arrêté du Parlement, du 13 Septembre. On y lit, que chacun de ſes membres, loin de s'oppoſer à la deſtruction des abus qui peuvent s'être introduits dans l'adminiſtration de la Juſtice, deſire voir des changemens utiles, s'opérer dans l'ordre judiciaire, & dans la Légiſlation Civile & Criminelle; mais que l'intérêt public devant ſeul déterminer ces réformes, il eſt eſſentiel que la volonté nationale ſoit manifeſtée de la maniere la plus authentique.

tous

tous les Citoyens & tous les Corps, rapprochés par le même ſentiment, ſe rangent ſous la banniere du patriotiſme; & dociles à la voix de la ſageſſe, ils ſe ſoutiennent les uns les autres, pour parcourir de concert plus ſûrement, plus promptement, la pénible route qui doit les conduire à la félicité publique.

Depuis le trône juſqu'à la charrue tous les hommes doivent attacher leurs plus cheres eſpérances à l'événement qui amenera une régénération univerſelle.

Le pouvoir exécutif, auſſi étendu que le pouvoir légiſlatif, la volonté du Roi, toujours la volonté générale, ne rencontrera jamais d'obſtacles. Sa bienfaiſance deviendra éternelle, comme les Lo quiix l'auront conſacrée. Ses vertus ſeront l'émulation & le garant des vertus de ſes ſucceſſeurs. Et la poſtérité, en recueillant après nous les fruits de ſon règne, le bénira comme l'époque la plus fortunée, comme celle où la

Monarchie Françaiſe aura pris ſa véritable exiſtence.

Dans la plus grande ſimplicité, comme dans la plus grande activité, tous les reſſorts du Gouvernement ſeront toujours dans la plus ſalutaire direction.

Toutes les prérogatives, toutes les fonctions, tous les droits, renfermés dans leurs bornes légitimes, préſenteront le ſpectacle de la plus touchante harmonie entre tous les Citoyens, les Ordres, les Corps, & le Miniſtère, parmi leſquels la diſcorde a ſi ſouvent ſemé la diviſion.

A meſure que tout le monde ſe regardera comme membre de la Patrie, ce ſentiment perſonnel, qui flétrit l'âme, ſe remplacera par le ſentiment qui l'élève juſqu'à l'héroïſme; les mœurs s'épureront, le caractere national joindra la ſolidité à l'éclat; enfin, tous les Citoyens identifiés à la proſpérité publi-

que, pourront dire avec orgueil : » Je suis Français ».

Le Militaire.

Vous triomphez de mes préventions. Je ne puis réſiſter à l'image du bonheur que vous me préſentez. Le ſeul rapprochement de cet avenir avec le paſſé, ſuffiroit pour démontrer le vice des Etats, dont j'embraſſois la défenſe.

Le Philosophe.

J'étois bien ſûr de produire cet effet ; c'eſt en parlant au cœur, qu'il faut gagner l'eſprit. Préſenter ma queſtion dans ſes rapports les plus frappans, c'étoit la réſoudre par ſon énoncé même.

Et dans cette diſcuſſion, toujours appuyée ſur des faits, toujours ſimple, toujours à portée du bon ſens, je ſuis

continuellement étonné qu'il faille employer le discours, pour faire sentir des choses qui, réduites à leurs élémens, frappent les personnes les moins clairvoyantes.

Si l'intérêt de ma cause m'avoit permis de penser à celui de mon amour propre, j'aurois pris une marche moins triviale ; mais en approfondissant ma question, je l'aurois obscurcie, & en voulant montrer de l'esprit, je me serois éloigné de l'esprit convenable à mon objet.

C'est pour atteindre plus promptement mon but, que je n'ai fixé votre attention, que sur le vice capital des Etats de 1614; mais si sortant de la colonne de la prépondérance des premiers Ordres nous parcourons les autres parties du tableau, nous ne trouverons aucune règle, aucune proportion dans sa division en douze Gouvernemens où plusieurs grands Bailliages ne paroissent point, & où d'autres petits Bailliages ont plus

de Repréſentans que pluſieurs grandes Provinces. Je ne fais ici que préſenter l'eſprit des Arrêtés du Conſeil, & notamment de ces Diſcours prononcés par le Roi, ou par ſes ordres, dans l'Aſſemblée des Nobles, où tous les bons eſprits puiſent une nouvelle émulation, & de nouvelles lumières, & où l'on trouve la double empreinte de la raiſon & du patriotiſme.

LE MILITAIRE.

Maintenant que tout le monde rejette la forme des Comices de 1614, il s'agit d'établir celle que vous voudriez donner aux prochains. Vous exigez que toutes les claſſes ayent des Repréſentans dans le nombre proportionné au nombre des individus qui les compoſent. Il me ſemble que vous éprouverez bien des difficultés pour réaliſer par la pratique ces principes.

LE PHILOSOPHE.

Pris dans le droit naturel, j'ai dû les

poſer dans toute leur étendue ; mais je ſavois qu'il faudroit, dans leur application, les reſtreindre, & les modifier ſur les obſtacles ; je ſavois que ſouvent on manque ſon but par un mouvement trop bruſque, & qu'il faut preſque toujours aller en louvoyant vers la perfection. Au lieu donc de faire de vains efforts pour détruire tous les abus, je compoſerai en quelque ſorte avec les plus puiſſans.

Si je ne conſultois que le Droit naturel, je dirois : la France contient 25 millions d'hommes, dont un million de privilégiés ; c'eſt dans cette proportion que je dois établir le nombre des Députés des différens Ordres, ce qui reviendroit à un Député privilégié pour 24 Députés roturiers. Mais par intérêt même pour le Peuple, je me garderais de vouloir exercer ici ſes droits dans toute leur plénitude. Voici par quels tempéramens je tâche de les concilier avec les priviléges des premiers Ordres. Je diviſe toute la ſociété en douze claſſes, ſavoir :

Le Clergé en.....2 cl.
- Les Prélats.
- Tous les autres Prêtres.

La Nob. 2
- Titrée.
- Nobles, ennoblis & Privilégiés.

Le Tiers-Etat en 8. — *4 cl.*
- Les gens de Loi qui ne sont point membres des Cours Souveraines.
- —Médecins, les Chirurgiens.
- —Négocians, Banquiers, &c.
- —Bourgeois vivant sur leurs revenus.
- —Marchands, Epiciers, &c.
- —Artistes.
- —Artisans.
- —Laboureurs, les Vignerons & les autres Payſans.

12 cl.

Je repréſente chacune de ces claſſes par un Député, & il réſulte, entre les deux premiers Ordres & le troiſiéme, une proportion de 4 à 8. On ſe tromperoit ſi l'on jugeoit de la prépondérance du

Tiers, par cette proportion : l'habitude où les pauvres classes sont de vivre dans une déférence respectueuse pour les Nobles, affoiblira beaucoup leur voix; & les classes riches, aspirant toutes à la Noblesse, combattront foiblement des priviléges qu'elles ambitionnent (1).

Toutes les parties du corps social seront représentées dans mes comices. C'étoit uniquement par-là, que je pouvois les rendre constitutionels. A la nécessité de cette forme, se joignoit un motif bien puissant : exerçant la profession dont il représentera les intérêts,

(1) Tout a ses exceptions. Je connois un Négociant de Bordeaux, aussi distingué par son honnêteté que par sa fortune, qui a refusé des Lettres de Noblesse. Cette circonstance honore à la fois le Gouvernement, attentif à récompenser le mérite, & le Citoyen qui ne veut être distingué que par la noblesse de ses actions. Je laisse à ces Compatriotes le plaisir de le nommer.

chaque

chaque Député donnera plus de poids à ses cahiers; & la collection de ces différens cahiers formera un faisceau de lumiere qui pourra faciliter le Gouvernement dans tous les objets de son Administration.

C'est sur-tout dans la répartition, & dans la levée des Impôts, qu'on sentira tous les avantages de ma division.

LE MILITAIRE.

Je vous comprends; c'est sur le rôle des Impositions que vous allez déterminer le nombre des Députés de chaque Paroisse, de chaque Bailliage, de chaque Gouvernement.

LE PHILOSOPHE.

Point du tout. Cette règle pourroit être bonne, si les Etats n'agitoient que des questions bursales; il seroit facile de fixer l'influence des différentes classes dans les délibérations, sur les sommes de leurs contributions; mais comme cette

Assemblée portera l'amélioration dans toutes les branches de la législation, le pauvre, comme le riche, a droit de voter sur des objets qui doivent l'intéresser par tant de points. D'ailleurs, je vous l'avouerai, je répugne à considérer les hommes par leurs rapports pécuniaires; ce seroit en quelque sorte, les peser au poids de la fortune, beaucoup trop puissante dans un siecle de luxe.

C'est donc à la population seule à donner à chaque division topographique, le nombre des Députés qui doivent la représenter. Ceci suppose un dénombrement exact des biens & des habitans des Paroisses, & des Bailliages de chaque Gouvernement : opération qui fera connoître toutes les richesses & la toute puissance du Royaume.

Le Militaire.

Un autre grand inconvénient se présente à mes yeux. Dans les premie-

res élections ne craignez-vous point la licence de la multitude, toujours agitée comme les flots par la tempête?

LE PHILOSOPHE.

Cette crainte ne vous empêche point de l'assembler pour lui faire supporter le fort de la milice, & les travaux de toutes les corvées. Ne deviendroit-elle dangereuse qu'au moment où on lui témoigneroit des égards, au moment où l'on éleveroit son ame, par le sentiment de la liberté? Croyez-moi, c'est en honorant la multitude, que nous la rendrons digne d'être honorée, & de partager les avantages des classes distinguées par leurs lumieres. Ce seroit d'ailleurs prendre une fausse idée du Peuple des campagnes, que de le juger sur la populace des Capitales, cette fange de l'humanité.

Dans les villages, dans les petites villes, la religion & les mœurs exercent encore leur empire salutaire.

Pour associer en quelque sorte la divinité à la bienfaisance du Roi, je voudrois assembler le Peuple dans ces jours, dans ces temples consacrés par la religion. Peut-on imaginer de vœux plus agréables au Ciel, que les vœux qu'on y feroit pour la prospérité publique? Quel touchant spectacle ! Les Elections seroient ouvertespar un prône, vraiment pastoral, dans lequel on parleroit à peu-près ainsi à tous les cœurs: *Rendons graces à Dieu; prions pour la conservation d'un Prince, qui nous regarde comme ses enfans..... Son amour vous appelle, par ma foible voix, auprès de son Trône; rendez-vous digne de ce bienfait; que la reconnoissance, la concorde, la sagesse présidents au choix des hommes, qui vont bientôt être consultés sur vos intérêts, par le meilleur des Monarques.*

LE MILITAIRE.

Encore un mot sur la division de vos classes. Elle ne me paroît pas exacte:

Je n'y vois point ces hommes qui se consacrent à la gloire des Lettres.

LE PHILOSOPHE.

Les véritables hommes de Lettres qui rempliſſent dans toute leur dignité, leurs ſublimes fonctions, celles des Miniſtres de la morale ; ces hommes vraiment privilégiés, n'appartiennent à aucune claſſe, mais doivent faire l'ornement de toutes les claſſes.

Ne ſont-ils point les Repréſentans de la raiſon & de l'humanité dont ils doivent, ſans ceſſe, défendre les droits même au péril de leurs jours? N'eſt-ce point à leurs opinions à éclairer l'opinion publique, ce tribunal ſuprême de tous les tribunaux? N'eſt-ce pas encore à leurs opinions à préparer les jugemens incorruptibles de la poſtérité?

L'homme de Lettres, c'eſt-à-dire, le Philoſophe, quittera avec plaiſir ſa retraite pour ſervir la Patrie dans le

Sénat ou dans le champ de Mars : il tâchera de joindre l'action à la parole pour donner à ses Ecrits, le double pouvoir de l'exemple & du précepte.

C'est après avoir partagé les émotions que Cicéron donnoit à son gré au Peuple Romain, que je lis avec plus de fruit son livre sur l'éloquence.

Je puis maintenant, Messieurs, entrer en scene, interrompre la discussion de mes personnages. Ils me paroissent avoir suffisamment démontré par les faits & par le plus simple raisonnement, le vice des précédens Etats-Généraux. Les principes d'après lesquels ils font sentir toute l'illégalité de ceux de 1614, sont encore les mêmes principes qui indiquent la forme qu'on doit donner à la prochaine Assemblée. La division du corps social en douze classes, me paroît la plus naturelle, celle qui rendra à nos comices l'image de l'empire qu'ils représenteront.

Des tempéramens ont rapproché ;

ménagé tous les priviléges, & en conſervant les honneurs & les prééminences aux premiers Ordres, on a tâché de bleſſer le moins poſſible, les droits des dernieres claſſes.

O mes amis ! ne m'en veuillez point ſi j'ai mal défendu votre cauſe. En ſtipulant pour vous je ſtipulois pour moi-même. Vous êtes la claſſe la plus nombreuſe, la plus malheureuſe; votre deſtinée ſera la mienne : j'abjure ici à jamais toute diſtinction, tout avantage que vous ne partageriez point, & en travaillant à vous honorer, à m'élever à la dignité de l'homme, j'attacherai mes intérêts, mon orgueil même, à votre commune proſpérité.

Je regrette, Meſſieurs, de n'avoir point vos rangs, vos dignités & votre éloquence pour donner le plus grand éclat à cette proteſtation.

C'eſt, Meſſieurs, avec la plus reſpectueuſe confiance, que je vous fais hommage de ces réflexions, qui peuvent

être érronnées, mais qui rappellent toujours le ſentiment du plus pur patriotiſme.

Dans ma quatrieme Lettre, je continuerai la formation des Etats d'après le plan dont je viens de donner l'idée.

Le ſieur DESNOS, Ingénieur, Géographe du Roi, rue St. Jacques, à Paris, vend la Carte géographique qui a rapport aux Etats Généraux de 1614; cette Carte, auſſi intéreſſante que bien dirigée, donne de vrais éclairciſſemens ſur les Provinces conquiſes ou acquiſes depuis cette époque.